



Arrêté fédéral portant approbation de la convention de sécurité sociale entre la Suisse et le Kosovo

Projet

du ...

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution¹,
vu le message du Conseil fédéral du 30 novembre 2018²,
arrête:

Art. 1

¹ La convention de sécurité sociale du 8 juin 2018 entre la Confédération suisse et la République du Kosovo³ est approuvée.

² Le Conseil fédéral est autorisé à la ratifier.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

¹ RS 101
² FF 2019 103
³ FF 2019 123

